



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 385-2025 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE LOT 4 488 603, SECTEUR SAWYERVILLE, AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL POUR ASSUMER LE COÛT DE CES TRAVAUX ET IMPOSANT UNE COMPENSATION AUX FINS DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 mai 2025, le *Règlement numéro 385-2025 décrétant l'exécution de travaux de voirie sur le lot 4 488 603, secteur Sawyerville, autorisant un emprunt au fonds général pour assumer le coût de ces travaux et imposant une compensation aux fins de pourvoir au remboursement de l'emprunt*;

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 5 juin 2025.

La greffière,

Françoise Ruel